

Rappel / Notions clefs

■ Que se cache-t-il sous le sigle SCIC ?

SCIC = Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Sous ce nom, se cache une forme d'entreprise un peu particulière. En effet, une SCIC est une entreprise coopérative au sein de laquelle de multiples acteurs s'associent autour d'un projet commun. L'entreprise produit ensuite des biens et/ou des services qui vont répondre aux besoins collectifs sur un territoire donné par la meilleure mobilisation possible des ressources économiques et sociales dans une logique de développement local et durable. Sa vocation est d'organiser entre tous ces acteurs une pratique de dialogue, de débat démocratique, de prise de décision collective, de formation à la citoyenneté, etc.

Cette entreprise respecte des règles coopératives simples : 1 personne/structure = 1 voix. Tous les associés sont impliqués dans la vie de l'entreprise et dans les principales décisions de gestion. Comme toute entreprise, elle est soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.

Source : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/>

■ Que sous-entend la mobilisation/participation citoyenne ?

Cela définit l'implication croissante des citoyens dans les processus de décision qui les concernent directement ou pas sans passer par un système de scrutin.

La forme d'implication présentée dans le projet Bois Energie citoyen est une implication ascendante c'est-à-dire que ce sont les citoyens et/ou des petites collectivités locales, qui vont impulser le projet sans répondre à une demande descendante pour aider au développement durable de leur territoire notamment en faisant le choix d'une énergie renouvelable.

■ Et l'articulation entre les deux ?!

La création d'une SCIC permet d'apporter une structure juridique, sociale et solidaire aux personnes et structures souhaitant se lancer dans le projet décrit ci-après en mettant tous les acteurs autour de la table et en les incluant tous dans le processus de décisions par leur engagement dans la SCIC par une prise de part(s) sociale(s).

Sur notre territoire

Le projet bois-énergie citoyen en Nord-Pas de Calais est lancé !



Le projet, mais quel projet ?

En quelques mots, EnergETHIC, suite à l'exemple d'ERE 43, a décidé d'aider à l'installation de chaudières à bois déchiqueté dont le frein à la mise en place reste souvent l'investissement. La filière bois énergie étant lancée depuis quelques années, il fallait penser à un levier pour lancer les projets. La mobilisation citoyenne en parallèle de la création d'une SCIC va le permettre. Explications et précisions page suivante...

COMMUNES : et si le bois-énergie était la solution ?

Que puis-je faire pour réduire la facture énergétique de ma commune ?



Réalisez un diagnostic !

- Votre commune adhère au service de Conseil en Energie Partagé proposé par la FDE62

→ JE DEMANDE UN DIAGNOSTIC

- Pour les autres cas, vous pouvez :

- . Faire appel à un bureau d'étude énergétique
- . Faire appel à EnergETHIC et à la Maison du bois

↳ ils réalisent UNE ETUDE COMPARATIVE ENTRE MA SITUATION ACTUELLE (fioul, gaz, électricité) ET UNE SOLUTION BOIS-ENERGIE

La solution bois-énergie est intéressante : elle peut vous permettre de réaliser des économies

La solution bois-énergie n'est pas intéressante

Oui, mais la capacité d'investissement de ma commune est faible



Une société investit pour vous et vous vend des kWh !

C'est le projet bois-énergie citoyen...

C'est aussi :

- Des kWh à la demande (en fonction du bâtiment, de l'utilisation, du climat extérieur)
- Une compétitivité de l'énergie par rapport à la concurrence (énergie fossile)
- Une maîtrise des émissions (particules, gestion de la cendre)
- Une maîtrise de la ressource (renouvellement, gestion, fléchage du bois)
- Un contrat d'une durée de 10 à 12 ans de vente de chaleur : on paie au kWh consommé !
- 90 €/MWh PCI, avec une formule de révision annuelle du tarif (par exemple : indexé sur 50% la main d'œuvre, 50% sur le prix de la plaquette)

Oui, mais ça va me coûter combien ?



Vous ne payez que vos consommations et vous devenez actionnaire de la société locale !

Ce projet est citoyen... vous prendrez des parts sociales, de l'ordre de 1 500 € et vous participerez avec d'autres à la mise en place du projet.

Je suis intéressé, je contacte EnergETHIC au
03.21.47.76.17 ou par mail :
energethic@mailoo.org